

COLLEGE VICTOR LOUIS

52 Avenue de Thouars

33400 TALENCE

☎ 05.57.35.00.60 - ☎ 05.57.35.00.61

NOTE DE RENTREE AUX PARENTS
RENTREE SCOLAIRE 2013

ACCUEIL DES ÉLÈVES

- **Élèves de 6^{ème}.**
 - **Accueil le Mardi 3 Septembre 2013 à 7H 50.**
 - **Prise en charge par le Professeur Principal.**
 - **Libérés à 15 H 50.**
 - **Pas de cours le Mercredi 04 Septembre 2013.**

- **Élèves de 5^{ème}.**
 - **Accueil le Mardi 3 Septembre 2013 à 13H 50.**
 - **Prise en charge par le Professeur Principal.**
 - **Libérés à 15 H 50.**
 - **Pas de cours le Mercredi 04 Septembre 2013.**

- **Élèves de 4^{ème}.**
 - **Accueil le Mercredi 4 Septembre 2013 à 8 H 50.**
 - **Prise en charge par le Professeur Principal.**
 - **Libérés à 11 H 00.**

- **Élèves de 3^{ème}.**
 - **Accueil le Mercredi 4 Septembre 2013 à 10 H 00.**
 - **Prise en charge par le Professeur Principal.**
 - **Libérés à 12 H 00.**

Les élèves devront se présenter dans la cour du collège aux jours et heures indiqués ci-dessus. Les listes de classe seront affichées devant le bâtiment principal.

Les élèves se regrouperont par classe avant d'être pris en charge par leur professeur principal, après appel.

Les emplois du temps seront appliqués pour toutes les classes **dès le Jeudi 5 septembre 2013 7 H 50.**

Les demi-pensionnaires pourront déjeuner à la cantine dès leur premier jour de cours.

Début septembre, à chaque niveau, des réunions d'accueil seront organisées par l'administration pour les parents.

Je me permets, dès à présent, d'insister sur l'importance de ces rencontres qui facilitent les relations entre les parents et les professeurs et engendrent une meilleure collaboration.

FORMALITES D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Nous vous rappelons qu'une attestation d'assurance doit être fournie au collège (service de la Vie Scolaire). En effet, elle est indispensable pour la participation de vos enfants aux sorties pédagogiques et à certaines activités prévues par le collège. Une couverture large est nécessaire avec deux clauses :

- **Responsabilité civile** : si l'enfant provoque un dommage
- **Individuelle accidents corporels** : si l'enfant est victime

A la rentrée, les associations de parents d'élèves proposent des assurances.

PRET DE MANUELS SCOLAIRES

Les familles sont responsables des manuels scolaires. **Les livres seront couverts**. Toute dégradation, ou perte, sera facturée à la famille (règlement intérieur).

VIE AU COLLEGE

Les élèves doivent être habillés correctement, sans excentricité ni provocation.

L'introduction au collège de tabac, objets dangereux ou étrangers à l'enseignement n'est pas autorisée et pourra donner lieu à sanction. L'utilisation du téléphone portable est également interdite dans l'établissement (règlement intérieur).

Le règlement intérieur est inséré dans le carnet de liaison. Il doit être lu et signé par les parents de l'élève. Inscrire un enfant au collège *c'est s'engager à le respecter*. L'élève doit toujours venir avec son carnet de liaison et sa carte de sortie qui lui est remise au début de l'année scolaire.

CONTACT PROFESSEURS, FAMILLES, ADMINISTRATION

En dehors des rencontres organisées trimestriellement, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les professeurs par l'intermédiaire du carnet de liaison qu'ils doivent consulter régulièrement.

Cette collaboration est indispensable pour la réussite scolaire de votre enfant.

Pour ces contacts et aussi pour la sécurité de votre enfant, il est **obligatoire** de nous donner un numéro de téléphone.

FSE (Foyer Socio Educatif)

Le foyer socio éducatif est une association (loi 1901) interne au collège qui propose des activités en dehors des heures de cours. L'adhésion est volontaire et facultative. Elle permet aux élèves de participer aux activités comme par exemple :

1. chorale, atelier écriture, origami, théâtre, informatique
2. salle du foyer : jeux de société, revues, baby foot

Le FSE participe financièrement aux voyages scolaires et aux sorties.

Prix de la cotisation : 8€ pour un élève, 15€ pour deux élèves, 18€ pour trois élèves et plus

BOURSES DE COLLEGE - FONDS SOCIAL COLLEGIEN

Si vos revenus ne dépassent pas un plafond de ressources (un barème vous sera communiqué après la rentrée), une bourse peut vous être accordée ; les démarches devront être accomplies auprès du secrétariat du collège courant septembre (**attendre les instructions**).

Pour les familles en difficulté financière, des aides ponctuelles peuvent être attribuées au titre des fonds sociaux. Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat d'intendance.

BOURSES DEPARTEMENTALES

Tous les élèves qui bénéficieront d'une bourse de collège pourront également prétendre à une bourse départementale à demander au secrétariat de l'établissement.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Il est conseillé aux parents d'élèves de 3^{ème} de faire établir dès le 1^{er} trimestre une carte nationale d'identité pour leur enfant, celle-ci devant être présentée lors des examens.

Les élèves participant à un voyage scolaire à l'étranger devront obligatoirement en être munis.